

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1572

Phase 3 de l'opération urbaine FISAC Croix-Rousse à Lyon 4e - Approbation de conventions et du règlement d'attribution des aides directes

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1572 - PHASE 3 DE L'OPERATION URBAINE FISAC CROIX-ROUSSE A LYON 4E - APPROBATION DE CONVENTIONS ET DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES DIRECTES (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel qui comprend le projet « Revitalisation et reconquête des rez-de-chaussée commerciaux ».

S'étendant sur près de 3 km² entre la Saône et le Rhône, le 4^e arrondissement de Lyon compte les densités de population les plus importantes de l'agglomération, principalement autour de la place de la Croix-Rousse, particulièrement prisée pour la qualité de son cadre de vie et son ambiance "village".

Le 4^e arrondissement de Lyon regroupe 36 240 habitants (INSEE - chiffres 2012), soit 7,3 % de la population lyonnaise. Entre 2007 et 2012, la population a augmenté de 5 %.

En lien avec ses caractéristiques urbaines, l'économie de l'arrondissement est essentiellement résidentielle et orientée vers les commerces et services aux particuliers, notamment les services de proximité. La Croix-Rousse compte 560 établissements répertoriés au Registre du Commerce et des Sociétés (hors services non commerciaux), dont 330 commerces purs et 131 Cafés Hôtels Restaurants.

D'après la dernière enquête consommateurs (chiffres 2011), la Croix-Rousse est le 1^{er} pôle urbain après l'hyper-centre en termes de chiffre d'affaires : ce dernier est estimé à 171 millions d'euros, soit une progression de 7 % depuis 2006. Cette progression est tirée par l'alimentaire (+ 12 %) mais est inégale selon les quartiers (baisse des quartiers excentrés et progression du "cœur commerçant"). La Croix-Rousse compte également le 1^{er} marché forain de l'agglomération en chiffre d'affaires (35,5 millions d'euros) et en nombre de bancs (plus de 200).

Le secteur de la Grande Rue représente 54 % de l'offre commerciale et de services. Les activités sont variées sur son linéaire entre enseignes indépendantes et franchises.

Entre janvier 2007 et décembre 2012, le 4^e arrondissement de Lyon a été inscrit dans un dispositif d'opération urbaine (dite FISAC) visant à structurer et développer le tissu commercial et artisanal. Au cours des deux premières phases de l'opération urbaine FISAC, les partenaires (Etat, Ville de Lyon, Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône et Union des Commerçants et Artisans Croix-Roussiens - Lyon Côté Croix-Rousse) ont mené un certain nombre d'actions de renforcement de l'attractivité commerciale du secteur.

La phase 1 de l'opération urbaine (2007-2009) a permis à l'Association de commerçants de monter en compétences et de travailler sur son identité, sur de nouveaux outils de communication et sur la création d'événements de qualité qui perdurent aujourd'hui (Village de Noël). Par ailleurs, une dizaine de commerçants ont bénéficié d'une démarche de progrès menée par la CCI de Lyon et ont été sensibilisés par un professionnel de l'architecture lumière, à l'importance de l'éclairage de leurs vitrines.

Un outil de suivi de l'évolution des rez-de-chaussée commerciaux a été mis en place au cours de cette première phase et un travail de promotion du territoire a été mené pour améliorer l'attractivité du pôle de la Croix-Rousse.

Partant du bilan positif de la phase 1, les partenaires ont validé le dépôt d'un projet d'opération urbaine phase 2 qui a été accepté par l'Etat. La phase 2 de l'opération urbaine (2010-2012) a permis de poursuivre la dynamique engagée en phase 1 et de consolider le partenariat. Plusieurs actions mises en œuvre en phase 1 ont été poursuivies, comme la démarche progrès dont 10 commerçants ont bénéficié, la mise à jour de l'outil de suivi de l'évolution des rez-de-chaussée commerciaux, la poursuite de la stratégie de communication interne et externe et de l'événementiel, la sensibilisation des commerçants à l'importance de l'architecture lumière des vitrines.

Par ailleurs, une dizaine de commerçants ont bénéficié d'une aide financière pour rénover leurs devantures. Une étude d'impact de la vogue des Marrons sur le tissu commercial Croix-Roussien a également été menée au cours de cette seconde phase.

Lors du comité de pilotage de l'opération urbaine Lyon 4^e du 16 novembre 2011, les partenaires ont décidé de poursuivre l'opération urbaine. Cela s'est traduit par le dépôt, en février 2012, d'un projet de troisième phase qui a reçu un avis favorable des services de l'Etat en décembre 2014.

Par décision n° 14-0571 du 9 décembre 2014, Madame la Secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire a décidé d'attribuer à la Ville de Lyon une subvention de 68 295 € au titre de la troisième phase de l'opération se décomposant en :

- une subvention de fonctionnement de 52 455 €, calculée sur la base d'une dépense subventionnable de 258 000 € ;
- une subvention d'investissement de 15 840 €, calculée sur la base d'une dépense subventionnable de 88 000 €.

L'opération urbaine phase 3 se décline en un programme d'actions qui répond à 3 ambitions :

1. 1^{ère} ambition : Organiser et professionnaliser les acteurs économiques

Action 1 : Animer le dispositif grâce à un chef de projet

Maîtrise d'œuvre : Ville de Lyon.

Action 2 : Accompagner les commerçants et artisans dans la mise en accessibilité de leur établissement

Maîtrise d'œuvre : CMA 69.

Action 3 : Accompagner le territoire vers un nouveau dispositif de gouvernance pour anticiper la fin du dispositif FISAC

Maîtrise d'œuvre : Ville de Lyon.

Action 4 : Mettre en œuvre la démarche d'amélioration de l'entreprise artisanale

Maîtrise d'œuvre : CMA 69.

Action 5 : Mettre en œuvre la démarche performance commerce

Maîtrise d'œuvre : CCI de Lyon.

Action 6 : Favorisera la mobilité des marchandises – Etude de faisabilité, accompagnement à la mise en œuvre et contribuer à l'expérimentation d'une plateforme logistique

Maîtrise d'œuvre : Ville de Lyon.

2. 2^e ambition : Renforcer de manière durable l'attractivité commerciale et artisanale de la Croix-Rousse

Action 7 : Poursuivre une stratégie de communication interne et externe

Maîtrise d'œuvre : Association Lyon Côté Croix-Rousse.

Action 8 : Sensibiliser les commerçants à l'importance de l'architecture lumière des vitrines

Maîtrise d'œuvre : Ville de Lyon.

3. 3^e ambition : Mettre en valeur l'appareil commercial et artisanal de la Croix-Rousse

Action 9 : Rénover les devantures commerciales et acquérir des équipements de sécurité et d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite.

Pour cette action, un règlement d'attribution des aides directes a été rédigé et est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Maîtrise d'œuvre : Ville de Lyon.

Le budget de la 3^e phase s'élève au total à 346 000 euros HT.

Répartition du budget prévisionnel par action et participation des partenaires pour l'ensemble de la phase 3 (en €)

Titres Actions	Maitre d'œuvre	Base subventionnable	Budget Phase 3 (HT)	FISAC	Ville de Lyon	CCI	CMA69	Lyon Coté Cx-Rousse	Partenaires Privés
ACTIONS DE FONCTIONNEMENT									
Chef de projet à temps plein	Ville	60 000	60 000	12 000	48 000*	0	0	0	0
Accessibilité	CMA	13 500	13 500	3 375	5 000	0	5 125*	0	0
Nouveau dispositif de gouvernance	Ville	33 000	33 000	6 600	26 400 dont 10 000*	0	0	0	0
Démarche d'amélioration de l'entreprise artisanale	CMA	30 000	30 000	6 000	7 300	0	16 700*	0	0
Démarche de progrès commerce	CCIL	30 000	30 000	6 000	6 000	13 000**	0	0	5 000
Plateforme logistique	Ville	22 500	22 500	4 000	18 500 dont 15 000*	0	0	0	0
Stratégie de communication	LCCR	52 000	52 000	10 400	20 000	0	0	21 600	0
Architecture lumières vitrines	Ville	17 000	17 000	4 080	12 920	0	0	0	0
SOUS TOTAL FONCTIONNEMENT		258 000	258 000	52 455	144 120*	13 000**	21 825*	21 600	5 000
ACTION D'INVESTISSEMENT									
Rénovation des devantures	Ville	88 000	88 000	15 840	24 000	0	0	0	48 160
TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT		346 000	346 000	68 295	168 120**	13 000**	21 825*	21 600	53 160

* valorisation temps agent

** dont valorisation temps agent

Une convention générale, dite convention d'opération collective, précisant les modalités de cette opération de redynamisation urbaine est signée par les partenaires : l'Etat, la Ville de Lyon, les Chambres Consulaires et Lyon Côté Croix-Rousse.

Pour les actions déléguées, des conventions spécifiques sont conclues entre la Ville de Lyon et chaque partenaire.

Vu la délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 ;

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat ;

DELIBERE

1 - La troisième phase de l'opération urbaine Lyon 4^e est approuvée comme indiquée ci-dessus.

2 - La convention d'opération collective susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Etat, les chambres consulaires et Union des Commerçants et Artisans Croix-Roussiens - Lyon Côté Croix-Rousse est approuvée.

3 - Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon, l'Union des Commerçants et Artisans Croix-Roussiens - Lyon Côté Croix-Rousse, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône sont approuvées.

4 – M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

5 - Le règlement d'attribution des aides directes est approuvé.

6 – Sous réserve du vote du budget primitif 2016 et de l'inscription des crédits audit budget, les dépenses en résultant seront à prélever sur le programme DEVELOPPEMENT, opération FISAC15 selon la répartition suivante :

▪ En fonctionnement :

- chapitre 65, nature 6574, fonction 94 pour 10 000 € ;
- chapitre 65, nature 65738, fonction 94 pour 23 555 € ;
- chapitre 011, nature 611, fonction 94 pour 11 748 €.

▪ En investissement :

- chapitre 204, nature 20422, fonction 94 pour 12 500 € ;
- chapitre 458110, nature 4581, fonction 94 pour 12 500 €.

7 – M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

8 – Sous réserve du vote du budget primitif 2016 et de l'inscription des crédits audit budget, les recettes en résultant seront imputées sur le programme DEVELOPMENT, opération FISAC15 selon la répartition suivante :

- en fonctionnement, chapitre 74, nature 74718, fonction 94 pour 31 473 € ;
- en investissement, chapitre 458210, nature 4582, fonction 94 pour 7 920 €.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

F. BOUZERDA